



Etablissement Public
Foncier de Lorraine

BUREAU DU 26 JUIN 2019

Délibération N° B19/061

**PROGRAMME PLURIANNUEL D'INTERVENTION 2015-2019
CONVENTION-CADRE**

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE SAINT-DIE-DES-VOSGES
Stratégie foncière
F09FC80H001**

Le Bureau de l'Établissement Public Foncier de Lorraine, agissant en vertu des délégations accordées le 23 juin 2015 par le Conseil d'Administration (délibération N° 15/015 portant adoption du Règlement Intérieur),

Vu le décret N° 73-250 du 7 mars 1973 modifié, portant création de l'Établissement,

Vu le programme pluriannuel d'intervention 2015-2019 approuvé le 4 mars 2015,

Vu la demande formulée par la communauté d'agglomération de Saint-Dié-des-Vosges pour s'associer à l'EPFL au travers d'une convention-cadre pour conduire sur le long terme une politique foncière d'anticipation sur les périmètres à enjeux du territoire,

Sur proposition du Président,

- approuve la convention-cadre à passer avec la communauté d'agglomération de Saint-Dié-des-Vosges annexée à la présente délibération,
- laisse le soin au Directeur Général de procéder, en tant que de besoin, à des adaptations mineures d'ordre rédactionnel et de signer avec la communauté d'agglomération de Saint-Dié-des-Vosges la convention-cadre annexée à la présente délibération,
- charge le Directeur Général de mettre en œuvre l'ensemble des dispositions de ladite convention.

VU ET APPROUVE

Le 15 JUIL. 2019

Le Préfet de Région

Pour le Préfet et par délégation
Le Secrétaire Général pour les Affaires
Régionales et Européennes

Blaise GOURTAY

Le Président du Conseil d'Administration,

Julien FREYBURGER